



Numéro de l'acte	2022-99-STLL
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	7.5.1

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2022

QUESTION N°2022-99

FINANCES : SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR ET/OU DSIL : TRAVAUX DE VOIRIE POUR L'AMENAGEMENT DE LA RUE DENIS PAPIN A ARQUES.

RAPPORTEUR :

Monsieur Joël DUQUENOY
Conseiller Délégué aux finances

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté attributif de la DETR du 10 mars 2022,

Considérant que :

- L'Etat poursuit son action d'aide à l'investissement au bénéfice des communes,
- L'appel à projets DETR et/ou DSIL de l'exercice 2022,
- Les dépôts de dossiers de demande de subvention devaient être effectués pour le 18 décembre 2021, par voie dématérialisée, auprès des services de la Préfecture,
- La Ville d'Arques a déposé un dossier de demande de subvention concernant les Travaux de voirie pour l'aménagement de la rue Denis Papin.
- Il est proposé de solliciter un financement DETR et/ou DSIL pour la réalisation des travaux.

Le montant des travaux prévisionnel s'élève à 273 995,50 € HT ; les honoraires calculés à 5,4% pour une mission complète sont estimés à 18 482,40 € HT, pour un total des dépenses de 292 477,90 € HT.

Seuls les travaux de création et de rénovation de voirie avec honoraires sont éligibles à la DETR pour un montant total de 277 657,90 € HT.

- Il convient de proposer le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	273 995,50 € HT	DETR/DSIL (20.28 % de 277 657,90 € HT)	56 320,00 € HT
Honoraires	18 482,40 € HT	Fonds propres de la Ville d'Arques (80 %)	236 157,90 € HT
MONTANT HT DE L'OPERATION	292 477,90 € HT	MONTANT HT DE L'OPERATION	292 477,90 € HT

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : VALIDE le plan de financement et **ACCEPTÉ** la subvention DETR et/ou DSIL au taux de 20.28 % sur la base subventionnable de 277 657,90 € HT, correspondant aux travaux de voirie et d'aménagement de la rue Denis Papin à ARQUES.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce projet.

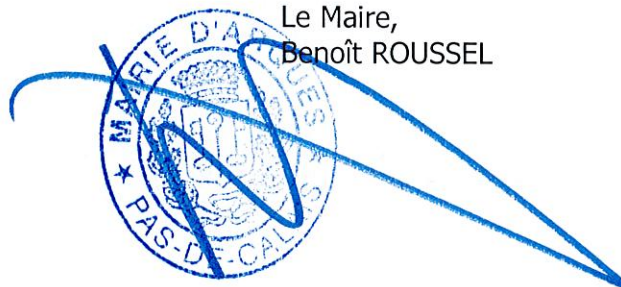
ARTICLE 3 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables	28
- Votes défavorables	0
- Abstentions	0

Fait à ARQUES
Le 23 septembre 2022

Le Maire,
Benoît ROUSSEL





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2022**

Affiché le 28 septembre 2022

L'An Deux Mille Vingt Deux le Vingt Deux Septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Poilu, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le seize septembre 2022 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Hélène FAYEULLE - Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER - Joël DUQUENOY - Catherine LAMOOT - Bernadette BAROUX – Gaëlle ROSE - Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Manuella CAPELLE - Isabelle CLABAUX - Stéphanie BODDAERT - Johnny WALLART - Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Ludovic LELEU - Chloé KOCLEGA - Caroline SAUDEMONT -- Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 21 présents
- 1 absent non excusé
- 0 absents excusés sans pouvoir
- 7 absents excusés avec pouvoir

Cécile CARON ayant donné pouvoir à Corinne REANT

Johnny WALLART ayant donné pouvoir à Thierry MERCIER

Sébastien BERNARD ayant donné pouvoir à Bernadette BAROUX

Sébastien DUCHATEAU ayant donné pouvoir à Stéphane FINARD

Ludovic LELEU ayant donné pouvoir à Hélène FAYEULLE

Chloé KOCLEGA ayant donné pouvoir à Jean-Pierre LAMIRAND

Laurence DELAVAL ayant donné pouvoir à Caroline SAUDEMONT

Madame Bernadette BAROUX est nommée secrétaire de séance.